

ATTESTATION RELATIVE A L'UTILISATION D'UN LOGICIEL D'ENCAISSEMENT SATISFAISANT A DES CONDITIONS D'INALTERABILITE, DE SECURISATION, DE CONSERVATION ET D'ARCHIVAGE DES DONNEES.

Je soussigné, Patrick HUGAIN, représentant légal de la société N.C.P.I., éditeur du logiciel d'encaissement, NC-retail, NC-Resto, NC-Baker et NC-Mode, atteste que ces logiciels mis sur le marché à compter du 10 avril 2017, dans sa version 4.1, satisfont aux conditions d'inaltérabilité, de sécurisation, de conservation et d'archivage des données en vue du contrôle de l'administration fiscale, prévues au 3° bis du I de l'article 286 du code général des impôts.

J'atteste que la dernière version majeure des logiciels d'encaissement identifiée avec la racine suivante : 4 et que les versions mineures développées ultérieurement à cette version majeure sont ou seront identifiées par des subdivisions suivantes de cette racine : 4.xxx.yyy.zzz. Je m'engage à ce que ces subdivisions ne soient utilisées par N.C.P.I. que pour l'identification des versions mineures du logiciel s'entendent au sens du I-C-1 § 340 du BOI-TVA-DECLA-30-10-30.

Fait à Saint Gély du Fesc
Le 10 avril 2017

